

Un monde sans troubles
neurocognitifs pourrait être
le cadeau de votre vie.



Société Alzheimer

Le Canada fait face à la crise des troubles neurocognitifs...

Cher ami,

Je suis à la Société Alzheimer depuis plus de 30 ans. Je travaille directement avec des supporteurs loyaux comme vous; cela me rappelle chaque jour l'incroyable capacité des gens à faire preuve d'une gentillesse et d'une générosité sans bornes. À chaque don que vous versez, petit ou grand, vous faites une véritable différence dans la vie des personnes touchées par un trouble neurocognitif, des proches aidants et des familles.

Mais je suis sûre que vous savez que le Canada doit faire face à une crise : d'ici 2034, le nombre de personnes atteints d'un trouble neurocognitif atteindra 1 million et par conséquent, le nombre de personnes qui devront jouer le rôle de proche aidant montera en flèche. Maintenant plus que jamais, nous avons besoin de votre aide pour élargir nos programmes afin de toucher plus de Canadiens et faire progresser la recherche pour trouver un remède curatif.

Cordialement,

Dana Lecours

Dana Lecours

Gestion et relations avec les donateurs
Société Alzheimer du Canada



... à moins d'y mettre un terme.

**TOUTES LES
3 SECONDES**

une personne reçoit un diagnostic de trouble neurocognitif.

1 MILLION

de Canadiens seront atteints d'un trouble neurocognitif d'ici 2034, multipliant ainsi le nombre actuel par deux.

**1 CANADIEN
SUR 3**

deviendra le proche aidant d'une personne atteinte d'un trouble neurocognitif d'ici 2031.

Un don testamentaire est un don d'espoir pour l'avenir.

Vous pouvez nous aider à changer des vies pour les générations à venir en incluant la Société Alzheimer dans votre testament. C'est une manière judicieuse de soutenir le combat contre les troubles neurocognitifs et de vous assurer de la poursuite du travail important en lequel vous avez foi. Vous vous assurez ainsi que l'aide sera toujours là pour les familles touchées et que les chercheurs pourront continuer leur travail jusqu'à ce qu'ils trouvent un remède curatif.

En faisant un don testamentaire à la Société Alzheimer, vous pouvez contribuer à créer un monde sans troubles neurocognitifs; un monde qui changerait l'avenir de familles partout au Canada.

« Je veux aider à trouver un remède curatif contre les troubles neurocognitifs. »

Au cours des 8 dernières années de son mariage de 48 ans, Caroline était la proche aidante de son mari, Laurence, atteint de la maladie à corps de Lewy : un trouble neurocognitif qui provoque des hallucinations. « Il s'est en fin de compte retranché dans son univers, explique Caroline. À la fin, j'ai trouvé cette expérience très solitaire. »

Ayant perdu sa mère et son mari à cause des troubles neurocognitifs, Caroline a décidé de faire un don testamentaire à la Société Alzheimer. Aider à trouver un remède curatif et des manières de prévenir ces maladies la passionne. « J'encourage chacun à songer à faire un don testamentaire pour une cause qui lui tient à cœur. »

Caroline et son mari, Laurence



Un cadeau durable pour celles et ceux que vous aimez.

Nous savons que votre famille passe en premier et que vous voulez la soutenir. Bon nombre de nos donateurs choisissent de donner un pourcentage du reliquat de leur succession. Cela signifie qu'après avoir pris soin de votre famille, une partie des biens qui restent sont donnés à la Société Alzheimer.

Vous trouverez peut-être qu'exprimer clairement vos besoins et la manière dont vous souhaitez qu'on se souvienne de vous dès à présent procure une certaine tranquillité d'esprit aux membres de votre famille. Et, sachant que vous avez soutenu le combat pour créer un monde sans troubles neurocognitifs, votre famille sera fière de vous.

Au lieu de fleurs.

Linda Janes a décidé d'inclure la Société Alzheimer dans son testament, car ces maladies ont emporté trop de membres de sa famille. Lors des funérailles, elle demande de faire un don à la Société Alzheimer au lieu d'acheter des fleurs. « La Société Alzheimer fait tout le temps de grands progrès, et nous devons en faire partie, explique-t-elle. Le fait de savoir que mon argent aura un impact bien après ma mort me donne de la satisfaction. »



Ce don pourrait être le plus important que vous ayez jamais fait.

Votre don généreux aidera à financer des recherches importantes qui pourraient inverser la tendance des troubles neurocognitifs. Vous vous assureriez aussi que chaque Canadien touché par l'une ou l'autre de ces maladies impitoyables puisse trouver du soutien.

Ce don important aidera la Société Alzheimer à :

- Élargir nos programmes et services pour soutenir plus de personnes atteintes d'un trouble neurocognitif, leurs proches aidants et leurs familles.
- Investir dans des programmes de recherche novateurs qui se penchent sur des manières de prévenir, traiter et, un jour, guérir ces maladies.
- Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes.
- Défendre les droits des personnes touchées par les troubles neurocognitifs.
- Atténuer les craintes et la stigmatisation qui entourent la maladie d'Alzheimer et les autres troubles neurocognitifs.
- Sensibiliser le public au sujet des facteurs de risque des troubles neurocognitifs pour aider les Canadiens à réduire leur risque.

Un monde sans
troubles neurocognitifs
signifierait que mon mari
et moi pourrions vieillir
ensemble.

SEULEMENT 20 %

des familles touchées par un trouble neurocognitif ont actuellement accès à nos programmes à cause d'un manque de financement.

SEULEMENT 30 %

des propositions prometteuses de recherche que nous recevons chaque année peuvent aller de l'avant à cause d'un manque de financement.

PERSONNE

ne survivra aux troubles neurocognitifs, jusqu'à ce qu'un remède curatif ne soit découvert.

Choisissez le type de don qui vous convient.

Un don testamentaire

- Legs **particulier** — une somme d'argent précise.
- Legs **résiduel** — un pourcentage de ce qui reste de votre patrimoine après distribution aux membres de votre famille et après paiement de tout autre legs et dépense.
- Legs **subsidaire** — payable à la Société Alzheimer après la mort de votre conjoint et/ou de vos enfants.

Le don de titres

Vous pouvez faire don d'actions, de fonds communs, ou d'autres types de titres négociables. L'impôt sur les gains en capital est éliminé et vous recevrez un reçu pour la totalité du don.

Le don d'assurance-vie

Vous pouvez nommer la Société Alzheimer du Canada comme bénéficiaire d'une politique que vous détenez déjà, ou vous pouvez autrement en acheter une nouvelle.

REER ou FERR

Vous pouvez laisser à la Société Alzheimer une partie ou tous les fonds de votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) : c'est une excellente manière de faire des économies d'impôt!

Pour plus d'informations, rendez-vous à alzheimer.ca/DonTestamentaire



« J'ai été témoin des effets dévastateurs des troubles neurocognitifs sur les familles. »

Pour Jane Soper Kennedy, qui gère la fiducie de bienfaisance de son père, soutenir la Société Alzheimer est à la fois personnel et important. « Lorsque ma tante a reçu un diagnostic de la maladie d'Alzheimer, notre famille a été touchée directement, explique-t-elle. Je me sens honorée et privilégiée d'entretenir l'héritage familial qui vise à donner en retour. »

Exemple de formulation dans le cas d'un don testamentaire.

Selon le type de don que vous choisissez de laisser (spécifique, résiduel, subsidiaire, titres ou assurance-vie) différents types de formulations sont nécessaires.

Voici quelques exemples pour le cas d'un don testamentaire :

- Mes exécuteurs testamentaires verseront la somme de \$ à la Société Alzheimer du Canada.
- Mes exécuteurs testamentaires verseront % du reliquat de ma succession à la Société Alzheimer du Canada.

La Société Alzheimer vous recommande de consulter un professionnel juridique pour vous assurer que la formulation soit claire, et que vos souhaits soient comblés sans conflit ni confusion. Votre conseiller aura besoin des informations suivantes :

- Nom légal : Société Alzheimer of Canada
- Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 11878 4925 RR0001



Un monde sans troubles neurocognitifs signifierait que ma mère pourrait profiter de sa retraite durement gagnée.

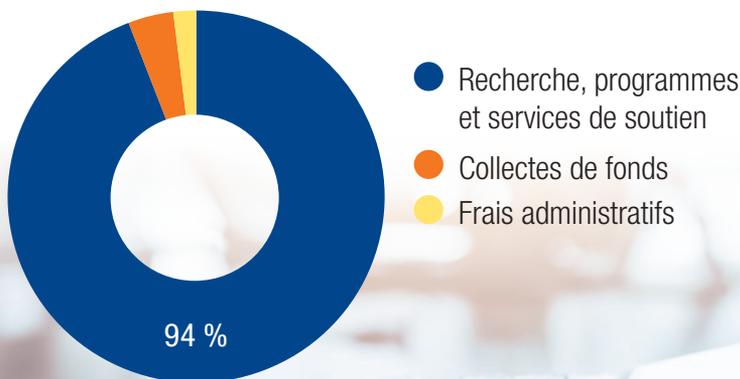


Voici quelques-uns des avantages auxquels songer.

Laisser un don dans votre testament pour la Société Alzheimer garantira que la cause qui vous tient tant à cœur continue de recevoir du soutien, même après votre décès. En plus d'avoir un impact important sur les générations à venir, un don testamentaire comprend de nombreux avantages pour vous et les membres de votre famille.

- **C'est simple** : un don dans le testament, c'est facile à arranger.
- **C'est flexible** : il peut être fait indépendamment de l'âge ou du montant que l'on souhaite donner.
- **Il présente des avantages fiscaux** : c'est une manière très efficace de déduire des impôts de son patrimoine après son décès.
- **C'est personnalisé** : il est possible de faire un don général ou choisir de le diriger vers la recherche ou les programmes et services de soutien.
- **C'est réconfortant** : avoir des souhaits très spécifiques peut offrir aux membres de votre famille la tranquillité d'esprit.

Vous pouvez faire confiance à la Société Alzheimer pour traiter efficacement et judicieusement votre don.



Je soutiens la « Société Alzheimer, parce que je crois en leur mission... »

En tant que donateur, je souhaite contribuer à sensibiliser le public aux troubles neurocognitifs et à éliminer les préjugés associés à ces maladies. Le faible niveau de compréhension du public contribue à la crainte, à la stigmatisation et à l'exclusion sociale des personnes atteintes. J'espère aussi que mon don aidera à soutenir des communautés « amies des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif ». Celles-ci visent à autonomiser et accroître leur inclusion sociale.

Il est important de se souvenir que la personne atteinte d'un trouble neurocognitif *ne vous complique pas la vie*. C'est plutôt sa vie qui est *compliquée*. Joignez-vous à moi pour soutenir la Société Alzheimer du Canada.

- Kori, défenseur engagé,
proche aidant et donateur



46 %

des Canadiens admettent qu'ils se sentiraient honteux ou gênés s'ils étaient atteints d'un trouble neurocognitif.

87 %

des proches aidants souhaitent que les réalités de la prestation des soins soient comprises par un plus grand nombre.

56 %

des Canadiens craignent être touchés par la maladie d'Alzheimer.



J'ai fait un legs testamentaire pour m'assurer que les progrès effectués en vue de trouver de meilleurs traitements et un remède à la maladie se poursuivent. J'ai tellement espoir qu'une percée sera faite!

- Pauline, supportrice engagée

Questions fréquentes

Q Un don pour la Société Alzheimer dans mon testament privera-t-il ma famille de quelque chose?

R Vous pouvez soutenir votre famille, ainsi que contribuer à des programmes de soutien et à la recherche en désignant une partie du reliquat de votre succession. Cela signifie qu'après avoir pris soin de votre famille, un pourcentage des biens qui restent sera versé à la Société Alzheimer.

Q Qui peut m'aider à faire un don testamentaire?

R Un avocat, un conseiller financier ou un comptable aura l'expertise nécessaire pour vous expliquer vos options et vous guider tout au long du processus.

Q **Dois-je laisser un don important?**

R Tout don — petit ou non — est très apprécié. Vous pouvez définir un certain montant ou désigner une partie de votre patrimoine. Même un faible pourcentage peut avoir un impact important.

Q **Comment la Société Alzheimer gèrera-t-elle mon don?**

R Votre don est précieux et nous le traiterons comme tel. Vous pouvez l'orienter vers la recherche sur les troubles neurocognitifs, ou vers les programmes et services destinés à améliorer la vie des personnes touchées par ces maladies.

« Un monde sans troubles neurocognitifs signifierait que mon grand-père pourrait danser à mon mariage. »



Offrez le don de l'espoir pour l'avenir en incluant la Société Alzheimer dans votre testament.

Pour toute question ou si vous souhaitez
informations supplémentaires, veuillez
contacter :

Dylan Doyl

Gestionnaire, Philanthropie et héritage

Tél. : 1 800 616-8816, poste 2971

Courriel : plangiving@alzheimer.ca

Rendez-vous à :

alzheimer.ca/DonTestamentaire



Société Alzheimer